

ENTRE

Nom de la tutorée: _____

Syndicat: _____

Secteur: _____

Pays: _____

Adresse Rue: _____

Code postal, ville: _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail (personnel) _____

Nom de la tutrice: _____

Syndicat: _____

Secteur: _____

Pays: _____

Adresse Rue: _____

Code postal, ville: _____

Tél. _____ Fax _____

E-mail (personnel) _____

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le tandem a accepté de travailler du _____ (date de l'accord) au _____

Le tandem accepte de se rencontrer _____ fois par mois aux dates suivantes: _____

Au moyen de (vous pouvez en choisir plusieurs) _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

Skype/Zoom/WhatsApp /Meet/etc.: _____

Réunions en face à face: _____

Autres: _____

Intervalle des réunions: _____ (recommandé au moins 3 fois tous les 2 mois)

AFIN DE

Que souhaitez-vous réaliser en tant que tandem?

Activités planifiées (comment allez-vous atteindre vos buts/objectifs ?)

A court terme (3 - mois)

A moyen terme (6 - mois)

A long terme (1 an)

Les tandems sont invités à participer activement à la mise en œuvre d'objectifs novateurs au cours de la prochaine période de deux ans.

Les conditions et les dates convenues sont considérées comme contraignantes pour les parties signataires.

Il est de la responsabilité de la tutrorée de contacter la tutrice en temps voulu.

Le tandem s'engage à mettre en œuvre les étapes ci-dessus. En outre, des réunions seront programmées et tous les progrès seront documentés. Pour les réunions, chacune préparera des questions et des sujets de discussion spécifiques.

La tutrice s'engage à donner des conseils, un soutien et des contacts à la tutrorée pendant son développement, ainsi qu'un accès aux opportunités dans la structure et les réseaux du syndicat. Dans le cadre du programme de tutorat, elle s'engage à créer un environnement constructif pour la mise en œuvre du programme.

CONSEILS, INFORMATIONS, CONFLITS

Le département de l'égalité des chances d'UNI et les bureaux régionaux/locaux apporteront leur aide pour toute autre demande de consultation et/ou d'information. Ceci s'applique également aux désaccords, au non-respect de cet accord et/ou à tout autre problème qui pourrait survenir pendant la mise en œuvre du programme de tutorat.

RÉSILIATION/INTERRUPTION DES TANDEMS

Parfois, plusieurs changements peuvent conduire à la dissolution du tandem.

Dans ce cas, les deux parties ont la possibilité de dissoudre cet accord. Si tel est le cas, la responsable du département de l'égalité des chances d'UNI ainsi que les directeurs des bureaux régionaux/locaux doivent être informés à temps de la résiliation, en indiquant leurs raisons.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Afin de suivre les progrès des tandems, tous les tandems sont tenus de soumettre un rapport d'activité tous les 2 à 4 mois. Pour recueillir ces informations, un questionnaire spécial sera envoyé aux tandems pour qu'ils le remplissent. Avec toutes les informations collectées, les coordinateurs du programme créeront un rapport consolidé à partager avec tous les autres tandems participant au programme.

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les parties impliquées dans ce programme s'engagent à la discrétion. Cela vaut également pour le partenariat entre la tutrice et la tutrice.

En outre, la tutrice et la tutrice s'engagent à maintenir la discrétion au sujet de toutes les informations échangées dans le cadre du programme de tutorat, ainsi que la diplomatie et la confidentialité entre les parties.

Nous acceptons tous les termes de l'accord de tutorat.

Lieu et date

Signature de la tutrice

Signature de la tutrice



equal
opportunities